

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	74,00 €
avec la propriété industrielle.....	120,00 €
Étranger	
sans la propriété industrielle.....	88,00 €
avec la propriété industrielle.....	142,00 €
Étranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	106,00 €
avec la propriété industrielle.....	172,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule .....	57,00 €

### INSERTIONS LÉGALES

La ligne hors taxe :	
Greffes Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions).....	8,20 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,80 €
Commerces (cessions, etc.).....	9,20 €
Sociétés (statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc.) .....	9,60 €
* À partir de la 21 <sup>ème</sup> page :	
la page toutes taxes comprises.....	60,00 €

### SOMMAIRE

#### DÉCISION SOUVERAINE

Décision Souveraine en date du 10 août 2023 prorogeant le titre de Fournisseur Breveté à « MONACO ÉTANCHÉITÉ » (p. 2642).

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnances Souveraines n° 10.053 à n° 10.060 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation de huit Capitaines de Police à la Direction de la Sûreté Publique (p. 2642 à p. 2646).

Ordonnance Souveraine n° 10.081 du 10 août 2023 portant nomination d'un Attaché au Secrétariat Particulier de S.A.S. le Prince Souverain (p. 2646).

Ordonnance Souveraine n° 10.082 du 10 août 2023 portant nomination du Procureur Général (p. 2647).

Ordonnance Souveraine n° 10.083 du 10 août 2023 portant nomination du Premier Président de la Cour d'appel (p. 2647).

Ordonnances Souveraines n° 10.084 à n° 10.086 du 10 août 2023 portant nomination de trois Juges au Tribunal de première instance (p. 2648 et p. 2649).

#### ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 2023-481 du 9 août 2023 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2649).

**ARRÊTÉ DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA  
JUSTICE, DIRECTEUR DES SERVICES  
JUDICIAIRES**

—  
*Arrêté du Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'État n° 2023-28 du 9 août 2023 désignant M. Stéphane BRACONNIER pour assurer la continuité du service du Tribunal Suprême (p. 2650).*

—  
**AVIS ET COMMUNIQUÉS**

**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Journal de Monaco.

*Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 2650).*

*Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 2650).*

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2023-161 d'un Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques (p. 2650).*

*Avis de recrutement n° 2023-162 d'un Attaché au Service des Titres de Circulation (p. 2652).*

*Avis de recrutement n° 2023-163 d'un Agent Technique au Centre de Contrôle Technique des Véhicules du Service des Titres de Circulation (p. 2654).*

—  
**DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE**

Administration des Domaines.

*Appel à candidatures portant sur le local numéro de lot 200 au rez-de-chaussée de l'immeuble « Les Bougainvilliers - C2 », 11, allée Lazare Sauvaigo (p. 2655).*

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 2656).*

—  
**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

Direction de l'Action Sanitaire.

*Tour de garde des Pharmacies - 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 - Modifications (p. 2656).*

**MAIRIE**

*Avis de vacance d'emplois n° 2023-114 au Service Animation de la ville, dans le cadre des animations de fêtes de fin d'année (p. 2657).*

*Avis de vacance d'emploi n° 2023-115 d'un poste d'Attaché au Secrétariat Général (p. 2657).*

—  
**INFORMATIONS (p. 2657).**

—  
**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2659 à p. 2668).**

—  
**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**

—  
*Publication n° 510 du Service de la Propriété Industrielle (p. 1 à p. 17).*

=====  
**DÉCISION SOUVERAINE**

—  
*Décision Souveraine en date du 10 août 2023 prorogeant le titre de Fournisseur Breveté à « MONACO ÉTANCHÉITÉ ».*

Par Décision Souveraine en date du 10 août 2023, S.A.S. le Prince Souverain a prorogé le titre de « Fournisseur Breveté » accordé à « MONACO ÉTANCHÉITÉ ».

—  
**ORDONNANCES SOUVERAINES**

—  
*Ordonnance Souveraine n° 10.053 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 4.365 du 28 juin 2013 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Letizia ALESSANDRI, Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommée en qualité de Capitaine de Police au sein de cette même Direction et titularisée dans le grade correspondant, avec effet au 16 juin 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.054 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 7.150 du 10 octobre 2018 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Camille CELLARIO, Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Capitaine de Police au sein de cette même Direction et titularisé dans le grade correspondant, avec effet au 16 juin 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.055 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 6.652 du 21 novembre 2017 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Julia COULOU BRIER (nom d'usage Mme Julia SILOV), Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommée en qualité de Capitaine de Police au sein de cette même Direction et titularisée dans le grade correspondant, avec effet au 16 juin 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.056 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 6.510 du 28 juillet 2017 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Jérôme GARCIA, Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Capitaine de Police au sein de cette même Direction et titularisé dans le grade correspondant, avec effet au 16 juin 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.057 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 7.235 du 5 décembre 2018 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Xavier GIRAUDO, Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Capitaine de Police au sein de cette même Direction et titularisé dans le grade correspondant, avec effet au 16 juin 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*

*Le Secrétaire d'État :*

Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.058 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 5.615 du 11 décembre 2015 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Alexandre PERI, Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Capitaine de Police au sein de cette même Direction et titularisé dans le grade correspondant, avec effet au 16 juin 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*

*Le Secrétaire d'État :*

Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.059 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 7.152 du 10 octobre 2018 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Jérôme PICCINI, Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Capitaine de Police au sein de cette même Direction et titularisé dans le grade correspondant, avec effet au 16 juin 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*

*Le Secrétaire d'État :*

Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.060 du 31 juillet 2023 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 6.495 du 28 juillet 2017 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 juillet 2023 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Claire TAXIL (nom d'usage Mme Claire QUESSADA TAXIL), Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommée en qualité de Capitaine de Police au sein de cette même Direction et titularisée dans le grade correspondant, avec effet au 5 juillet 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*

*Le Secrétaire d'État :*

Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.081 du 10 août 2023 portant nomination d'un Attaché au Secrétariat Particulier de S.A.S. le Prince Souverain.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 fixant le statut des Membres de la Maison Souveraine ;

Vu Notre Ordonnance n° 9.237 du 9 mai 2022 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Manon BONNABEL (nom d'usage Mme Manon FINAZZI), Assistante à Notre Cabinet, est nommée Attaché à Notre Secrétariat Particulier, à compter du 21 août 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix août deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*

*Le Secrétaire d'État :*

Y. LAMBIN BERTI.

---

*Ordonnance Souveraine n° 10.082 du 10 août 2023 portant nomination du Procureur Général.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution ;

Vu la Convention franco-monégasque du 8 novembre 2005 destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, et notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la magistrature, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée ;

Sur le rapport de Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, le Haut Conseil de la Magistrature consulté ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Stéphane THIBAUT, Avocat Général près la Cour d'appel de Paris, mis à Notre disposition par le Gouvernement français, est nommé Procureur Général, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix août deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*

*Le Secrétaire d'État :*

Y. LAMBIN BERTI.

---

*Ordonnance Souveraine n° 10.083 du 10 août 2023 portant nomination du Premier Président de la Cour d'appel.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution ;

Vu la Convention franco-monégasque du 8 novembre 2005 destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, et notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la magistrature, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée ;

Sur le rapport de Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, le Haut Conseil de la Magistrature consulté ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Francis JULLEMIER-MILLASSEAU, Président du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, mis à Notre disposition par le Gouvernement français, est nommé Premier Président de la Cour d'appel, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix août deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.084 du 10 août 2023 portant nomination d'un Juge au Tribunal de première instance.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution ;

Vu la Convention franco-monégasque du 8 novembre 2005 destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, et notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la magistrature, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée ;

Sur le rapport de Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, le Haut Conseil de la Magistrature consulté ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Thierry DESCHANELS, Premier Vice-président au tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse, mis à Notre disposition par le Gouvernement français, est nommé Juge au Tribunal de première instance, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix août deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.085 du 10 août 2023 portant nomination d'un Juge au Tribunal de première instance.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution ;

Vu la Convention franco-monégasque du 8 novembre 2005 destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, et notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la magistrature, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée ;

Sur le rapport de Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, le Haut Conseil de la Magistrature consulté ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Patrice FEY, Vice-président au tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains, mis à Notre disposition par le Gouvernement français, est nommé Juge au Tribunal de première instance, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix août deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
Y. LAMBIN BERTI.

*Ordonnance Souveraine n° 10.086 du 10 août 2023 portant nomination d'un Juge au Tribunal de première instance.*

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution ;

Vu la Convention franco-monégasque du 8 novembre 2005 destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, et notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la magistrature, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée ;

Sur le rapport de Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, le Haut Conseil de la Magistrature consulté ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Anne-Sophie HOUBART, Vice-président au tribunal judiciaire de Toulon, mise à Notre disposition par le Gouvernement français, est nommée Juge au Tribunal de première instance, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix août deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
Y. LAMBIN BERTI.

## ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

*Arrêté Ministériel n° 2023-481 du 9 août 2023 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.187 du 7 mai 2009 portant nomination d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2022-437 du 22 août 2022 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M. David REFONDINI en date du 5 avril 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 mai 2023 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. David REFONDINI, Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est maintenu, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année, à compter du 22 août 2023.

## ART. 2.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf août deux mille vingt-trois.

*Le Ministre d'État,*  
P. DARTOUT.

## ARRÊTÉ DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA JUSTICE, DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêté du Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'État n° 2023-28 du 9 août 2023 désignant M. Stéphane BRACONNIER pour assurer la continuité du service du Tribunal Suprême.*

Nous, Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco, Président du Conseil d'État,

Vu l'article 89 de la Constitution ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.984 du 16 avril 1963 sur l'organisation du Tribunal Suprême, modifiée en dernier lieu par l'Ordonnance Souveraine n° 9.994 du 21 juillet 2023 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 5.529 du 23 octobre 2015 portant nomination d'un membre titulaire, Président du Tribunal Suprême ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 7.743 du 17 octobre 2019 portant nomination de membres du Tribunal Suprême ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 et notamment son article 2 ;

### Arrêtons :

M. Stéphane BRACONNIER, membre titulaire du Tribunal Suprême, est chargé, pour assurer la continuité du service à compter du 8 août 2023, et dans l'attente de la désignation des nouveaux président et vice-président du Tribunal Suprême, de suivre les procédures en cours et prendre toute mesure urgente.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le neuf août deux mille vingt-trois.

*Le Secrétaire d'État à la Justice,*  
*Directeur des Services Judiciaires,*  
*Président du Conseil d'État,*  
S. PETIT-LECLAIR.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

*Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions ».*

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » est en vente au Ministère d'État, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

*Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2023-161 d'un Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques.*

**Il est précisé que les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice à l'adresse suivante :**

**<https://teleservice.gouv.mc/candidature-fp/>**

**Nous vous remercions pour votre compréhension.**

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (D.R.H.F.F.P.) fait savoir qu'un concours en vue du recrutement d'un Administrateur Juridique est ouvert au Service des Affaires Législatives relevant de la Direction des Affaires Juridiques (D.A.J.).

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

### Les missions du poste consistent notamment à :

- élaborer des projets de textes législatifs et réglementaires ;
- conduire toute étude juridique s'y rapportant ;
- réaliser toute consultation de caractère juridique dans les domaines et disciplines d'intervention.

**Les conditions de diplôme et d'expérience exigées sont :**

- être titulaire, dans le domaine du droit du numérique et des nouvelles technologies en particulier en droit du commerce électronique, droit des contrats et communications électroniques, droit des réseaux numériques, droit de la dématérialisation, droit des systèmes d'information et de la cybersécurité, et en droit de la protection des données personnelles, d'un diplôme national sanctionnant cinq années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et être Élève-fonctionnaire titulaire ou, à défaut, disposer d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine précité ;
- ou, être titulaire, dans le domaine du droit du numérique et des nouvelles technologies en particulier en droit du commerce électronique, droit des contrats et communications électroniques, droit des réseaux numériques, droit de la dématérialisation, droit des systèmes d'information et de la cybersécurité, et en droit de la protection des données personnelles, d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention, et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins quatre années dans le domaine précité ;
- ou, être titulaire dans le domaine du droit du numérique et des nouvelles technologies en particulier en droit du commerce électronique, droit des contrats et communications électroniques, droit des réseaux numériques, droit de la dématérialisation, droit des systèmes d'information et de la cybersécurité, et en droit de la protection des données personnelles, d'un diplôme national sanctionnant trois années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention, et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins six années dans le domaine précité.

**Les aptitudes professionnelles requises sont :**

- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue anglaise ;
- disposer d'excellentes qualités rédactionnelles ;
- maîtriser l'outil informatique ;
- maîtriser la rédaction d'actes et de consultations juridiques, notamment dans le domaine du droit du numérique et des nouvelles technologies, ainsi que dans le domaine des contrats et communications électroniques, de la protection des données personnelles et des contentieux y afférents ;
- être en capacité d'organiser une veille sur l'évolution des réglementations en Europe dans le domaine du droit du numérique, des nouvelles technologies et de la protection des données personnelles ;
- avoir des capacités à analyser des situations et à proposer des solutions.

La possession d'un doctorat ou d'un diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle dans les domaines précités serait souhaité.

La possession du certificat d'aptitude à la profession d'avocat et une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine du contentieux dans tout ou partie du droit du numérique et des nouvelles technologies seraient également appréciées.

Une bonne connaissance des institutions internationales et monégasques serait un plus.

**Les savoir-être demandés sont :**

- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- être sensible aux valeurs écologiques de la Principauté et prêt(e) à participer à la démarche d'écoresponsabilité du Gouvernement.

**Les modalités d'organisation du concours sont :**

Une première analyse des titres et références sera effectuée par la D.R.H.F.F.P. conformément aux conditions stipulées dans le présent avis de recrutement.

Afin de départager les candidat(e)s, des épreuves seront organisées. Un barème de notation classera les candidat(e)s sur la base des critères définis ci-dessus, à savoir : aptitudes professionnelles requises par le présent avis, présentation, motivation et intérêt pour le poste et savoir-être.

Les quatre critères énumérés, ci-dessus, seront notés sur 10, une note en dessous de 5 aux « *aptitudes professionnelles requises dans l'avis* » sera éliminatoire.

La moyenne générale devra être égale ou supérieure à une note de 10 sur 20 pour être admissible, sous réserve de ne pas avoir obtenu une note éliminatoire aux « *aptitudes professionnelles requises dans l'avis* », étant entendu que les candidat(e)s de nationalité monégasque seront retenu(e)s d'office dès l'obtention de cette note minimale.

Toutefois, en présence de plusieurs candidat(e)s de nationalité monégasque, ils/elles seront départagé(e)s en fonction des résultats obtenus.

En l'absence de candidat(e)s de nationalité monégasque admissibles, les candidat(e)s de nationalité étrangère admissibles seront à leur tour départagé(e)s en fonction de leur mérite par ordre de classement.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidat(e)s en présence.

**Composition du jury de sélection :**

Un jury de sélection sera composé de :

- M. le Directeur des Affaires Juridiques, Président du Jury, ou son représentant,
- M. le Chef du Service des Affaires Législatives de la D.A.J., ou son représentant,
- Un représentant de la D.R.H.F.F.P.

### Conditions de recrutement

Conformément à la loi n° 975 portant statut des fonctionnaires de l'État et son Ordonnance Souveraine d'application n° 6.365, modifiées, les candidat(e)s retenu(e)s de nationalité monégasque seront nommé(e)s en qualité de fonctionnaire stagiaire pour une durée de stage de 12 mois.

Les candidat(e)s étranger(ère)s retenu(e)s seront recruté(e)s en qualité d'agent contractuel de l'État pour une durée déterminée, la période d'essai étant de 3 mois.

### FORMALITÉS

Il est rappelé que ce recrutement se déroulera dans le respect des dispositions de la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, modifiée, instaurant notamment une priorité d'emploi aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

Nul ne pourra être nommé ou recruté s'il n'est pas de bonne moralité ou n'a pas la jouissance de ses droits civils ou/et politiques.

Pour répondre à l'avis de recrutement visé ci-dessus, les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, **dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco**, les documents suivants :

- un curriculum vitae actualisé et en français ;
- une lettre de motivation ;
- une copie de leurs diplômes s'ils(elles) ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois ;
- tout document permettant de justifier du rang de priorité du(de la) candidat(e) au regard de la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, modifiée ;
- un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Ces éléments devront être transmis soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fp/> (**fortement recommandé**), soit à défaut par courrier à :

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la  
Fonction Publique,  
Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans  
BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex

Les dossiers de candidature incomplets, comprenant des déclarations erronées, transmis hors délai et autrement que par le Téléservice ou la voie postale ne seront pas pris en considération.

*Avis de recrutement n° 2023-162 d'un Attaché au Service des Titres de Circulation.*

**Il est précisé que les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice à l'adresse suivante :**

**<https://teleservice.gouv.mc/candidature-fp/>**

**Nous vous remercions pour votre compréhension.**

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (D.R.H.F.F.P.) fait savoir qu'un concours en vue du recrutement d'un Attaché est ouvert au Service des Titres de Circulation (S.T.C.).

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

#### Les missions du poste consistent notamment à :

- assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers ;
- renseigner les usagers par téléphone ou se présentant directement au Service ;
- répondre aux courriers/courriels en respectant les objectifs de qualité et de délai ;
- instruire les demandes des usagers, établir et délivrer les pièces administratives ;
- participer à la mise à jour des bases de données ;
- gérer une caisse.

#### Les conditions de diplôme et d'expérience exigées sont :

- être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme national reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention.

#### Les aptitudes professionnelles requises sont :

- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- posséder une très bonne connaissance de la langue anglaise ainsi que d'une autre langue étrangère ;
- disposer d'aptitudes à la gestion d'une caisse ;
- posséder de bonnes capacités d'analyse et d'organisation dans le traitement de situations variées ;
- posséder des compétences en relation clientèle ;
- posséder de bonnes capacités rédactionnelles ;
- maîtriser les logiciels Word et Excel. La connaissance d'Outlook est souhaitée ;
- être à l'aise dans l'utilisation des outils numériques.

**Les savoir-être demandés sont :**

- être à l'écoute, diplomate et avenant ;
- être apte au travail en équipe ;
- avoir une grande capacité d'adaptation ;
- être rigoureux, méthodique, vigilant ;
- être dynamique ;
- avoir une bonne présentation ;
- avoir une bonne élocution ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- être sensible aux valeurs écologiques de la Principauté et prêt(e) à participer à la démarche d'écoresponsabilité du Gouvernement.

**Les modalités d'organisation du concours sont :**

Une première analyse des titres et références sera effectuée par la D.R.H.F.F.P. conformément aux conditions stipulées dans le présent avis de recrutement.

Afin de départager les candidat(e)s, des épreuves seront organisées. Un barème de notation classera les candidat(e)s sur la base des critères définis ci-dessus, à savoir : aptitudes professionnelles requises par le présent avis, présentation, motivation et intérêt pour le poste et savoir-être.

Les quatre critères énumérés, ci-dessus, seront notés sur 10, une note en dessous de 5 aux « *aptitudes professionnelles requises dans l'avis* » sera éliminatoire.

La moyenne générale devra être égale ou supérieure à une note de 10 sur 20 pour être admissible, sous réserve de ne pas avoir obtenu une note éliminatoire aux « *aptitudes professionnelles requises dans l'avis* », étant entendu que les candidat(e)s de nationalité monégasque seront retenu(e)s d'office dès l'obtention de cette note minimale.

Toutefois, en présence de plusieurs candidat(e)s de nationalité monégasque, ils/elles seront départagé(e)s en fonction des résultats obtenus.

En l'absence de candidat(e)s de nationalité monégasque admissibles, les candidat(e)s de nationalité étrangère admissibles seront à leur tour départagés en fonction de leur mérite par ordre de classement.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidat(e)s en présence.

**Composition du jury de sélection :**

Un jury de sélection sera composé de :

- Mme le Chef du Service des Titres de Circulation, Présidente du jury, ou son représentant,
- Mme le Chef de Section « Immatriculations » au S.T.C., ou son représentant.

**Conditions de recrutement**

Conformément à la loi n° 975 portant statut des fonctionnaires de l'État et son Ordonnance Souveraine d'application n° 6.365 modifiées, les candidat(e)s retenu(e)s de nationalité monégasque seront nommé(e)s en qualité de fonctionnaire stagiaire pour une durée de stage de 12 mois.

Les candidat(e)s étranger(ère)s retenu(e)s seront recruté(e)s en qualité d'agent contractuel de l'État pour une durée déterminée, la période d'essai étant de 3 mois.

---

**FORMALITÉS**

---

Il est rappelé que ce recrutement se déroulera dans le respect des dispositions de la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, modifiée, instaurant notamment une priorité d'emploi aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

Nul ne pourra être nommé ou recruté s'il n'est pas de bonne moralité ou n'a pas la jouissance de ses droits civils ou/et politiques.

Pour répondre à l'avis de recrutement visé ci-dessus, les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, **dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco**, les documents suivants :

- un curriculum vitae actualisé et en français ;
- une lettre de motivation ;
- une copie de leurs diplômes s'ils(elles) ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois ;
- tout document permettant de justifier du rang de priorité du(de la) candidat(e) au regard de la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, modifiée ;
- un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Ces éléments devront être transmis soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fp/> (**fortement recommandé**), soit à défaut par courrier à :

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la  
Fonction Publique,

Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans  
BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex

Les dossiers de candidature incomplets, comprenant des déclarations erronées, transmis hors délai et autrement que par le Téléservice ou la voie postale ne seront pas pris en considération.

---

*Avis de recrutement n° 2023-163 d'un Agent Technique au Centre de Contrôle Technique des Véhicules du Service des Titres de Circulation.*

**Il est précisé que les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice à l'adresse suivante :**

**<https://teleservice.gouv.mc/candidature-fp/>**

**Nous vous remercions pour votre compréhension.**

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (D.R.H.F.F.P.) fait savoir qu'un concours en vue du recrutement d'un Agent Technique est ouvert au Centre de Contrôle Technique des Véhicules relevant du Service des Titres de Circulation (S.T.C.).

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 244/338.

**Les missions du poste consistent notamment à :**

- fabriquer (et détruire) les plaques d'immatriculation ;
- gérer le stock de plaques et le matériel du Centre de Contrôle Technique des Véhicules ;
- réaliser l'entretien courant des équipements du Centre ;
- participer à l'archivage et au transport des dossiers et des documents du Service ;
- accueillir les usagers, effectuer la prise de rendez-vous des visites techniques et gérer la caisse.

**Les conditions de diplôme et d'expérience exigées sont :**

- être titulaire d'un C.A.P. ou d'un B.E.P. ;
- justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la réparation et de la maintenance automobile.

**Les aptitudes professionnelles requises sont :**

- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- disposer d'aptitudes à la gestion d'une caisse ;
- posséder des compétences en relation clientèle ;
- être à l'aise dans l'utilisation des outils numériques ;
- maîtriser les logiciels Word et Excel.

La connaissance d'Outlook serait souhaitée.

**Les savoir-être demandés sont :**

- avoir une bonne présentation ;
- avoir une bonne élocution ;
- avoir une grande capacité d'adaptation ;
- être à l'écoute, diplomate et avenant ;

- être apte au travail en équipe ;
- être rigoureux, méthodique, vigilant ;
- être dynamique ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- être sensible aux valeurs écologiques de la Principauté et prêt(e) à participer à la démarche d'écoresponsabilité du Gouvernement.

**Les modalités d'organisation du concours sont :**

Une première analyse des titres et références sera effectuée par la D.R.H.F.F.P. conformément aux conditions stipulées dans le présent avis de recrutement.

Afin de départager les candidat(e)s, des épreuves seront organisées. Un barème de notation classera les candidat(e)s sur la base des critères définis ci-dessus, à savoir : aptitudes professionnelles requises par le présent avis, présentation, motivation et intérêt pour le poste et savoir-être.

Les quatre critères énumérés, ci-dessus, seront notés sur 10, une note en dessous de 5 aux « *aptitudes professionnelles requises dans l'avis* » sera éliminatoire.

La moyenne générale devra être égale ou supérieure à une note de 10 sur 20 pour être admissible, sous réserve de ne pas avoir obtenu une note éliminatoire aux « *aptitudes professionnelles requises dans l'avis* », étant entendu que les candidat(e)s de nationalité monégasque seront retenu(e)s d'office dès l'obtention de cette note minimale.

Toutefois, en présence de plusieurs candidat(e)s de nationalité monégasque, ils/elles seront départagé(e)s en fonction des résultats obtenus.

En l'absence de candidat(e)s de nationalité monégasque admissibles, les candidat(e)s de nationalité étrangère admissibles seront à leur tour départagés en fonction de leur mérite par ordre de classement.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidat(e)s en présence.

**Composition du jury de sélection :**

Un jury de sélection sera composé de :

- Mme le Chef du Service des Titres de Circulation, Présidente du jury, ou son représentant,
- M. le Chef du Centre de Contrôle Technique des Véhicules au S.T.C., ou son représentant.

### Conditions de recrutement

Conformément à la loi n° 975 portant statut des fonctionnaires de l'État et son Ordonnance Souveraine d'application n° 6.365 modifiées, les candidat(e)s retenu(e)s de nationalité monégasque seront nommé(e)s en qualité de fonctionnaire stagiaire pour une durée de stage de 12 mois.

Les candidat(e)s étranger(ère)s retenu(e)s seront recruté(e)s en qualité d'agent contractuel de l'État pour une durée déterminée, la période d'essai étant de 3 mois.

### FORMALITÉS

Il est rappelé que ce recrutement se déroulera dans le respect des dispositions de la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, modifiée, instaurant notamment une priorité d'emploi aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

Nul ne pourra être nommé ou recruté s'il n'est pas de bonne moralité ou n'a pas la jouissance de ses droits civils ou/et politiques.

Pour répondre à l'avis de recrutement visé ci-dessus, les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, **dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco**, les documents suivants :

- un curriculum vitae actualisé et en français ;
- une lettre de motivation ;
- une copie de leurs diplômes s'ils(elles) ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois ;
- tout document permettant de justifier du rang de priorité du(de la) candidat(e) au regard de la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, modifiée ;
- un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Ces éléments devront être transmis soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fp/> (**fortement recommandé**), soit à défaut par courrier à :

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la  
Fonction Publique,

Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans  
BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex

Les dossiers de candidature incomplets, comprenant des déclarations erronées, transmis hors délai et autrement que par le Téléservice ou la voie postale ne seront pas pris en considération.

### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

*Appel à candidatures portant sur le local numéro de lot 200 au rez-de-chaussée de l'immeuble « Les Bougainvilliers - C2 », 11, allée Lazare Sauvaigo.*

L'Administration des Domaines informe avoir consenti une convention d'occupation du Domaine Public de l'État portant sur le local lot 200 au rez-de-chaussée de l'immeuble « Les Bougainvilliers - C2 », 11, allée Lazare Sauvaigo, d'une superficie approximative de 56 mètres carrés, pour l'exploitation de l'enseigne « BEAUTY CONCEPT ».

Les locaux sont présentement destinés à l'usage exclusif d'« Institut de beauté avec maquillage permanent, achat et vente au détail de produits cosmétiques ainsi que d'accessoires liés à l'activité ; prestations de coiffure-barbier et vente auprès des professionnels d'appareils esthétiques ».

L'exploitante de « BEAUTY CONCEPT » a manifesté le souhait de faire usage de la faculté de droit de reprise qui lui est octroyée.

L'Administration des Domaines rappelle que l'exploitante ne bénéficie pas d'un fonds de commerce eu égard à la domanialité publique des lieux.

L'Administration des Domaines lance, par le présent avis, un appel afin que toutes les personnes intéressées par la reprise du local numéro de lot 200 puissent faire acte de candidature et ainsi permettre de sélectionner le dossier le plus opportun.

Le candidat retenu devra s'acquitter auprès de l'exploitante de « BEAUTY CONCEPT » de la somme de deux-cent-huit mille euros (208.000,00 €) au titre du « droit de reprise », au plus tard le jour de la signature de l'acte d'occupation avec l'État de Monaco pris en son Administration des Domaines.

Le « droit de reprise » ne pourra sous quelque forme que ce soit être remboursé par l'État de Monaco en tout ou partie à l'attributaire pendant toute la durée de la convention, et de ses éventuels renouvellements et/ou prorogations, ni en fin de convention pour quelque cause que ce soit.

Il est expressément indiqué que le paiement de la somme susvisée est une condition *sine qua non* du présent appel à candidatures.

Toutes les personnes intéressées devront s'engager à son paiement sous peine d'irrecevabilité de leur candidature et joindre, à cet effet, un document établi par un établissement bancaire attestant de la détention des fonds ou de l'octroi d'un prêt.

Le local sera destiné à une activité de commerce ou de profession libérale, à l'exclusion d'activités de commerce de bouche, d'agence immobilière ou d'assurances.

De plus, il appartiendra au repreneur de faire son affaire personnelle, directement avec l'exploitante de « BEAUTY CONCEPT », de la reprise des contrats en cours, des contrats de travail, ainsi que des stocks, sans que la responsabilité de l'État de Monaco ne puisse être engagée.

Les personnes intéressées pourront télécharger sur le site du Gouvernement Princier (<https://monentreprise.gouv.mc/actualites>) un dossier de candidature.

Ce dossier de candidature pourra également être retiré dans les bureaux de l'Administration des Domaines, au 4<sup>ème</sup> étage du 24, rue du Gabian, de 9 h 30 à 17 heures.

Le dossier comprend les documents ci-après :

- une fiche de renseignements sur les conditions de l'appel à candidatures et les conditions de mise à disposition,
- un dossier de candidature à retourner dûment complété et signé par le requérant (et ses éventuels associés pour le cas où le candidat serait une personne morale),
- un projet de convention d'occupation sans aucune valeur contractuelle ;
- une lettre d'engagement au paiement du droit de reprise.

Pour toute visite des locaux ou demandes d'information, les personnes intéressées devront prendre contact avec la personne dont les coordonnées sont mentionnées sur la fiche de renseignements.

Une version numérique (sur clef USB) et une version papier des documents visés ci-dessus seront à adresser par les candidats à l'Administration des Domaines au plus tard le 8 septembre 2023 à 12 heures, terme de rigueur.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

---

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

#### OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis 12, rue de la Turbie, 2<sup>ème</sup> étage, d'une superficie de 26,92 m<sup>2</sup> et 1,27 m<sup>2</sup> de balcons.

Loyer mensuel : 1.176 € + 60 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : Mme Katia GATTI

Téléphone : 93.50.04.04

Horaires de visite : sur rendez-vous les Mardis et Jeudis

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 18 août 2023.

---

#### OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis 12, rue de la Turbie, 3<sup>ème</sup> étage, d'une superficie de 34,69 m<sup>2</sup> et 3,94 m<sup>2</sup> de balcons.

Loyer mensuel : 1.554 € + 80 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : Mme Katia GATTI

Téléphone : 93.50.04.04

Horaires de visite : sur rendez-vous les Mardis et Jeudis

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 18 août 2023.

---

#### **DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ**

Direction de l'Action Sanitaire.

*Tour de garde des Pharmacies - 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 - Modifications.*

Du 15 au 22 septembre Pharmacie de l'ESTORIL

Du 20 au 27 octobre Pharmacie WEHREL

---

## **MAIRIE**

---

### *Avis de vacance d'emploi n° 2023-114 au Service Animation de la ville, dans le cadre des animations de fêtes de fin d'année.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois suivants seront vacants au Service Animation de la ville, dans le cadre des animations de fêtes de fin d'année :

- pour la période du mercredi 22 novembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024, cinq surveillants dont les horaires de travail sont les suivants : 22 heures à 6 heures du matin ;
- pour la période du mercredi 22 novembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus, treize surveillants dont les horaires de travail sont les suivants : 6 heures à 14 heures OU 14 heures à 22 heures.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ces emplois devront être âgé(e)s de 21 ans au moins et être aptes à assurer un service de jour comme de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

---

### *Avis de vacance d'emploi n° 2023-115 d'un poste d'Attaché au Secrétariat Général.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Attaché est vacant au Secrétariat Général.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes 289/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme du Baccalauréat ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- une expérience dans le domaine juridique serait fortement appréciée ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- la pratique d'une langue étrangère serait appréciée - de préférence la langue anglaise ou italienne ;
- posséder de bonnes qualités rédactionnelles et une bonne organisation dans la gestion et le suivi de dossiers administratifs ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, Outlook) ;
- faire preuve d'un bon sens du Service Public ;

- être apte à travailler en équipe et disposer de bonnes qualités relationnelles ;
- faire preuve de rigueur, de disponibilité, de polyvalence et d'autonomie.

---

## **ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de vacance visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

## **INFORMATIONS**

### *La Semaine en Principauté*

#### **Manifestations et spectacles divers**

*Monte-Carlo Sporting - Salle des Étoiles*

Le 19 août, à 20 h,  
Monte-Carlo Summer Festival 2023 : Concert de Tarkan.

Jusqu'au 22 août, à 21 h 30,

« Billionaire at Sporting Monte-Carlo » : Le Billionaire investit la Salle des Étoiles ! Conçu en 1998, Billionaire est une aventure nocturne qui propose un concept de restauration de luxe avec spectacle. Les soirées « Billionaire at the Sporting, Masters of Extravaganza », le mix parfait entre spectacle de haut vol et dîner gastronomique en mode immersif, dans le cadre du Monte-Carlo Summer Festival 2023.

*Griamldi Forum*

Le 9 septembre, à 20 h 30,  
Spectacle de Roman Frayssinet « Ô Dedans ».

*Médiathèque de Monaco - Bibliothèque Louis Notari*

Les 24 et 31 août, de 14 h à 16 h 30,

Ciné d'été : une séance de cinéma pour (re)découvrir des classiques, des nouveautés, s'émerveiller au frais devant la magie d'un film. L'occasion aussi de se retrouver entre cinéphiles, spectateurs devant un grand écran tout au long de l'été.

*Médiathèque de Monaco - Vidéotheque - Sonotheque José Notari*

Les 22 et 29 août, le 5 septembre, de 12 h à 14 h,

PicNic Music - Rendez-vous pour une pause déjeuner devant un concert, avec votre panier repas.

*Musée d'Anthropologie Préhistorique*

Le 24 août, de 21 h à 23 h,

Nuit des Étoiles au Musée. Conférence originale, stands d'animation et observation du ciel. Entrée gratuite sur réservation.

*Espace Fontvieille*

Du 25 au 27 août,

4<sup>ème</sup> salon d'art - « art3f », salon international d'art contemporain.

*Square Théodore Gstaad*

Le 23 août, de 19 h 30 à 22 h,

Concert « Zouk ».

*Port Hercule*

Jusqu'au 20 août,

« L'été au Port Hercule », le Service Animation de la Ville propose diverses animations telles que le carrousel, le karting ou les terrains de basket, ainsi que des chalets gourmands labellisés « Sites Historiques de Monaco ».

*Marché de La Condamine*

Le 2 septembre, à 19 h,

« Bal du Marché », bal populaire animé par l'orchestre Benty Brothers Music. Snack et restauration sur place sans réservation.

*Jardin Exotique*

Jusqu'au 29 septembre, de 9 h à 16 h,

Animations « Attrape-Rêves », création d'attrape-rêves à l'aide de rotin et de plantes succulentes artificielles, et « Ateliers de compositions », enseignement de différentes techniques pour composer un arrangement de plantes succulentes afin de comprendre comment veiller au bon entretien des végétaux.

*La Note Bleue*

Le 18 août, à 21 h,

Concert de Marcos Valle.

Le 19 août, à 21 h,

Concert de Scott Allen.

Les 25 et 26 août, à 21 h,

Concerts de 30/70, Oscar Jerome & Wayne Snow.

**Expositions***Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 18 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

*Les Grands Appartements du Palais Princier*

Jusqu'au 20 août,

Exposition « Le Prince chez lui », à l'occasion du centenaire du Prince Rainier III. 100 images fixes et animées représentent la personnalité et l'œuvre du souverain.

*Nouveau Musée National de Monaco - Villa Paloma*

Jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre,

Exposition « George Condo - Humanoïdes ». Au fil de huit chapitres, l'exposition retrace la continuité d'une œuvre foisonnante qui va des « extra-terrestres » au bottin mondain, de Guido Reni à Bugs Bunny. Laissez-vous tenter par l'animation « créer son portrait imaginaire » en famille. Le 24 août, nocturne de 19 h à 21 h.

*Nouveau Musée National de Monaco - Villa Sauber*

Jusqu'au 15 octobre,

Exposition « Santo Sospir » de Mauro Restiffe, inspirée de la maison que Jean Cocteau « tatoua », habita et décora à Saint-Jean-Cap-Ferrat entre 1950 et 1962. Dessinez un décor en famille sur le principe du cadavre exquis.

*Galerie des Pêcheurs*

Jusqu'au 31 août,

Exposition « Planète Mer » d'Olivier Jude et Sylvie Laurent. Clichés insolites amenant à une profonde réflexion sur la protection de notre environnement marin.

*Musée Océanographique*

Jusqu'au 5 novembre,

Exposition « Pôles, des mondes fragiles » de Greg Lecoeur.

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition « Mission Polaire ». Vivez une expérience interactive et immersive : glissez-vous dans la peau d'un reporter et partez en mission au cœur des mondes polaires !

*Musée d'Anthropologie Préhistorique*

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition « Albert I<sup>er</sup> - Un Prince Préhistorien ». Des grottes de Grimaldi à l'Espagne, de la fondation du Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco à l'Institut de Paléontologie Humaine de Paris, les visiteurs sonderont les chemins passionnants des aventures et des réflexions archéologiques d'un prince passionné et passionnant.

*Institut Audiovisuel de Monaco*

Jusqu'au 29 décembre, de 10 h à 17 h 30,

Exposition « Le Pathé-Baby et les films en 9,5 mm - Une histoire du cinéma amateur à Monaco ».

*Grimaldi Forum*

Jusqu'au 3 septembre,

Exposition « Monet en pleine lumière », dans le cadre de la célébration du 140<sup>ème</sup> anniversaire de la première escale de Claude Monet à Monaco et sur la Riviera.

*Salle d'exposition du Quai Antoine 1<sup>er</sup>*

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition « Rainier III, le Prince Bâtisseur ».

*Les Jardins Saint-Martin*

Jusqu'au 30 août,

Exposition « Regards croisés » illustrant la grande mission des Explorations de Monaco en Océan Indien en 2022.

*Galerie Adriano Ribolzi*

Jusqu'au 23 septembre,

Exposition « Au cœur d'un regard » de Jane Gemayel.

**Sports***Monte-Carlo Golf Club*

Le 20 août,

Coupe S. V. Pastor - Greensome Stableford.

Le 27 août,

Coupe Michel Pastor - Stableford.

Le 3 septembre,

Coupe Prince Pierre de Monaco - Stableford.

Le 10 septembre,

Coupe Kangourou - 1<sup>ère</sup> série Medal, 2<sup>ème</sup> série Stableford.

*Stade Louis II*

Le 20 août, à 17 h,

Championnat de France de Ligue 1 de Football : Monaco - Strasbourg.

Le 2 septembre, à 21 h,

Championnat de France de Ligue 1 de Football : Monaco - Lens.

\*

\* \*

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES**

Étude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RÉSILIATION DE GÉRANCE LIBRE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 31 juillet 2023,

M. Gilbert BELLANDO DE CASTRO, domicilié 3, Place du Palais à Monaco-Ville,

et Mme Jacqueline BELLANDO de CASTRO, domiciliée 3, Place du Palais à Monaco-Ville, épouse de M. Axel BUSCH,

ont résilié par anticipation à compter rétroactivement du 31 octobre 2022, la gérance libre consentie à Mme Gaëlle CORLAY, domiciliée 6, rue Saint-Antoine à Cap-d'Ail (A-M),

d'un fonds de commerce de snack-bar, restaurant, vente de vins en gros et au détail, glacier-glaces industrielles, connu actuellement sous le nom de « RESTAURANT-PIZZERIA DA SERGIO », exploité numéro 22, rue Basse à Monaco-Ville.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 août 2023.

Signé : H. REY.

Étude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

*Deuxième Insertion*

Mme Laura CALMET, demeurant 5, boulevard de Belgique à Monaco, épouse de M. Aurélien LEURETTE, a été autorisée à exploiter un fonds de commerce de salon de coiffure, barbier, soins esthétiques, achat et

vente de produits cosmétiques ainsi que d'accessoires liés à l'activité, dénommé « SALON LAURA », sis 2, rue Imberty à Monaco, suite au décès de Mme Michèle CALMET, née PISANO.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 août 2023.

Signé : H. REY.

---

### CESSION DE DROIT AU BAIL

—  
*Deuxième Insertion*  
—

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 août 2023, la S.A.R.L. ESKIMO, dont le siège social est sis à Monaco, 18, rue de Millo, immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de Monaco sous le numéro 18 S 07836, a cédé à la S.A.R.L. IL PACCHERO, en cours d'inscription au Répertoire du Commerce et de l'Industrie, le droit au bail des locaux sis à Monaco, 18, rue de Millo, dans lesquels elle exploitait un fonds de commerce à l'enseigne « KOMO ».

Oppositions éventuelles dans les locaux de Gordon S. Blair Law Office, sis à Monaco, 7, rue du Gabian, « Gildo Pastor Center », dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco le 18 août 2023.

---

### APPORT D'ÉLÉMENTS DE FONDS DE COMMERCE

—  
*Deuxième Insertion*  
—

Aux termes d'un acte du 15 mars 2023, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée « PCS - PETROLEUM CONSULTING & SERVICES », M. Alberto CATTARUZZA a fait apport à ladite société des éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, 15, rue Princesse Antoinette.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au siège du fonds.

Monaco le 18 août 2023.

---

### APPORT D'ÉLÉMENTS DE FONDS DE COMMERCE

—  
*Première Insertion*  
—

Aux termes d'un acte sous seing privé du 21 mars 2023, contenant statuts de la société à responsabilité limitée « SEGOND CONSTRUCTION S.A.R.L. », MM. Éric SEGOND et Didier SEGOND ont fait apport des éléments de fonds de commerce qu'ils exploitaient à Monaco, 6, rue de la Colle sous l'enseigne « SEGOND CONSTRUCTION ».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 août 2023.

---

### APPORT D'ÉLÉMENTS DE FONDS DE COMMERCE

—  
*Première Insertion*  
—

Aux termes d'un acte sous seing privé du 21 mars 2023, contenant statuts de la société à responsabilité limitée « SEGOND CONSTRUCTION S.A.R.L. », M. Jérôme PREZIOSI a fait apport des éléments de fonds de commerce qu'il exploitait à Monaco, 35, rue Plati, Villa Mathilde, sous l'enseigne « MONACORSU ».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 août 2023.

---

**BWA Yachting World****CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ  
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2023, enregistré à Monaco le 7 mars 2023, Folio Bd 35 R, Case 5, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « BWA Yachting World ».

Objet : « La société a pour objet :

Tant en Principauté de Monaco que dans le reste du monde, au bénéfice des sociétés du groupe BLUE WATER ALLIANCE LIMITED, la fourniture de services administratifs, de gestion financière et commerciale, et de promotion, la coordination opérationnelle pour l'application et le contrôle de la politique du groupe au niveau des différentes implantations commerciales. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 22, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Nikolaos PATSIOKAS.

Gérant : M. Yann PRAT.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

**MOSENCO****CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ  
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 mars 2023, enregistré à Monaco le 17 mars 2023, Folio Bd 18 V, Case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MOSENCO ».

Objet : « La société a pour objet :

L'import, export, commission, courtage, achat, vente en gros, demi-gros et au détail exclusivement par tous moyens de communication à distance de produits et denrées alimentaires et notamment de produits de la mer, sans stockage sur place. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 8, boulevard d'Italie à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Jean-Matar DIOP.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

**BRETT & COCHRANE**

Société en Nom Collectif

au capital de 30.490 euros

Siège social : 1, chemin du Ténao - Monaco

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 juin 2023, il a été décidé la modification de l'objet social comme suit :

« Toutes activités d'intermédiaire en courtage maritime comprenant la gestion, l'affrètement et la surveillance de navires pour le compte de tiers, à l'exclusion des opérations entrant dans le cadre de la loi n° 1.198 du 27 mars 1998 ; toutes activités d'intermédiaire dans l'achat et la vente de navires à l'exception de ceux qui battent pavillon monégasque ou qui relèvent de la grande plaisance. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

---

## LEVRATTO ADVANCED TECHNOLOGIES

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 9, avenue Albert II - Monaco

---

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2023, il a été décidé de la modification de l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

- la fourniture de conseils aux professionnels du secteur dentaire pour la conception de prothèses dentaires, notamment en ce qui concerne les projets, protocoles, techniques disponibles et choix de matériaux de dernière génération, ainsi qu'en matière d'installation, d'équipements, d'appareils, d'aménagement de cabinets et de laboratoires du secteur dentaire, à l'exclusion de toute activité se rapportant à la profession d'architecte ;
- l'élaboration, l'écriture, l'édition, la publication et la diffusion, notamment sur supports numériques, au travers du web et des réseaux sociaux, d'ouvrages, livres, dépliants, publications scientifiques dont le contenu se rapporte au secteur dentaire ;
- l'organisation de formations non diplômantes, conférences et stages individuels sur supports numériques au travers du web et des réseaux sociaux ;
- l'organisation et la vente de cours et stages enregistrés sur supports numériques et d'abonnement aux chaînes Internet se rapportant au développement de la formation non diplômante en prothèse dentaire ;

- l'import, l'export et la vente au détail, sans stockage à Monaco, par tous moyens de communication à distance aux professionnels du secteur de tous produits, dont dispositifs médicaux et équipements de protection individuelle, articles, matériels, équipements, appareillage et vêtements professionnels se rapportant au secteur dentaire ;
- la fabrication de dispositifs médicaux, notamment de prothèses dentaires ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. ».

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence et l'article 24 supprimé.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 2 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

---

## ALPHABET

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 48.000 euros

Siège social : 25, rue de Millo - Monaco

---

### NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 7 juin 2023, il a été décidé de nommer Mme Gabriella REVEST comme cogérante de la société, pour une durée indéterminée.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

---

**MIDDLECAP TRANSPORT**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 30.000 euros

Siège social : c/o MIDDLECAP CAR COMPANY,  
6, lacets Saint-Léon - Monaco**NOMINATION D'UN COGÉRANT**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2023, les associés ont nommé M. Giovanni KOLLBRUNNER en qualité de cogérant.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

**S.A.R.L. MONAVERRE**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 150.000 euros

Siège social : 11, rue de la Turbie - Monaco

**NOMINATION D'UN COGÉRANT**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 12 mai 2023, les associés ont nommé en qualité de cogérant sans limitation de durée M. Jean-Pierre RICHELMI.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

**COMPAGNIE MONEGASQUE DE  
PNEUS**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 120.000 euros

Siège social : 33, rue du Portier - Monaco

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 24 avril 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, rue du Ténau à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

**EFFEGI IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 33, rue du Portier - Monaco

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 24 avril 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, rue du Ténau à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

**MONTE-CARLO NEW CONCEPT**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 5, allée Crovetto Frères - Monaco

**TRANSMISSION UNIVERSELLE DE  
 PATRIMOINE  
 DISSOLUTION ANTICIPÉE ET RADIATION**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 11 juin 2023, il a été constaté la dissolution et la radiation définitive de la société, par suite de la réunion de toutes les parts sociales en une seule main.

Un exemplaire desdites décisions a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 août 2023.

Monaco, le 18 août 2023.

**SOCIETE ANONYME MONEGASQUE  
 DES THERMES MARINS MONTE-  
 CARLO**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 2.000.000 d'euros  
 Siège social : 2, avenue de Monte-Carlo - Monaco

**AVIS DE CONVOCATION****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société, le 19 septembre 2023, à 10 h, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2022/2023 ;
- Rapport(s) des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2023 ;
- Lecture des comptes annuels établis au 31 mars 2023, approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;

- Affectation du résultat ;
- Autorisation à donner aux membres du Conseil d'administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Ratification de la nomination d'un administrateur ;
- Renouvellement de mandats de Commissaires aux Comptes titulaires ;
- Renouvellement de mandats de Commissaires aux Comptes suppléants ;
- Pouvoir ;
- Questions diverses.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la Société, le 19 septembre 2023, à 10 h 30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre sur la poursuite de l'activité malgré la perte des trois-quarts du capital social, ce, au regard de l'article 20 « Perte des trois-quarts du capital social » des statuts ;
- Questions diverses.

**SOCIETE D'ENTREPRISE DE  
 SPECTACLES**

en abrégé

« S.A.M.E.S. »

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 150.000 euros  
 Siège social : 8, rue du Gabian - c/o S.B.M. - Aigue  
 Marine Bloc B - 2<sup>ème</sup> étage - Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Madame, Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque d'Entreprises de Spectacles (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale ordinaire au siège social, le 22 septembre 2023, à 10 h, avec l'ordre du jour suivant :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2022-2023 ;</li> <li>- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2023 ;</li> <li>- Approbation des comptes de la Société et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;</li> <li>- Affectation du résultat ;</li> <li>- Autorisation à donner par l'assemblée générale aux membres du Conseil d'administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;</li> <li>- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;</li> <li>- Ratification de la nomination d'un administrateur ;</li> <li>- Pouvoir ;</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2023 ;</li> <li>- Approbation des comptes annuels établis au 31 mars 2023 et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;</li> <li>- Affectation du résultat ;</li> <li>- Autorisation à donner aux administrateurs de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;</li> <li>- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;</li> <li>- Ratification de la nomination d'un administrateur ;</li> <li>- Pouvoir ;</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul> |
|---|---|

---

## SOCIETE GENERALE D'HOTELLERIE

en abrégé

« **SOGETEL** »

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.000.000 euros

Siège social : 38, avenue Princesse Grace - Monaco

---

### AVIS DE CONVOCATION

---

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque Générale et d'Hôtellerie (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale ordinaire au 8, rue du Gabian, Immeuble Aigue Marine, 98000 Monaco, le 19 septembre 2023 à 15 h, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2022/2023 ;

---

## SOCIETE HOTELIERE DU LARVOTTO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.000.000 d'euros

Siège social : 8, rue du Gabian - c/o S.B.M. - Aigue-Marine - Bloc B - 2<sup>ème</sup> étage - Monaco

---

### AVIS DE CONVOCATION

---

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, le 20 septembre 2023, à 14 h 30, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2022/2023 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2023 ;

- Lecture des comptes annuels établis au 31 mars 2023, approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, autorisation à donner aux administrateurs, conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Pouvoir ;
- Questions diverses.

---

## SOCIETE MC FINANCIAL COMPANY

en abrégé

« **MCFC** »

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.000.000 d'euros

Siège social : 8, rue du Gabian - Aigue-Marine -  
Bloc B - 2<sup>ème</sup> étage - Monaco

---

### AVIS DE CONVOCATION

---

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque MC Financial Company (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale ordinaire au Monte-Carlo Bay & Resort, 38, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, le 26 septembre 2023, à 10 h 30, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2022-2023 ;
- Rapport(s) des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2023 ;

- Lecture des comptes annuels établis au 31 mars 2023, approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Autorisation à donner aux administrateurs de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Renouvellement de mandats de Commissaires aux Comptes titulaires ;
- Renouvellement de mandats de Commissaires aux Comptes suppléants ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoir ;
- Questions diverses.

---

## SIXTEMA 2.0 MC S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 11, rue Princesse Antoinette  
c/o S.A.R.L. CREATEC - Monaco

---

### AVIS DE CONVOCATION

---

Les actionnaires de la société SIXTEMA 2.0 MC S.A.R.L. sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 5 septembre 2023, à 9 h 30, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'un cogérant.
-

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONÉGASQUES

## VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 11 août 2023
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.343,21 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.436,82 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.533,22 USD
Monaction ESG Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.808,78 EUR
Monaction High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.265,75 EUR
C.F.M. Indosuez Équilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.311,46 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.359,67 EUR
Capital Croissance Part P	13.06.2001	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.350,26 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.556,15 EUR
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.940,21 EUR
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.490,01 EUR
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.695,29 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	6.619,45 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	2.567,68 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.203,15 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.787,13 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.367,24 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	70.368,42 EUR
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	747.823,48 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.046,02 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.374,10 USD
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.155,16 EUR
Capital ISR Green Tech Part I	30.10.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	561.091,21 EUR
Capital ISR Green Tech Part M	30.10.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	54.952,87 EUR
Capital Diversifié Part P	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.038,20 EUR
Capital Diversifié Part M	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	52.523,85 EUR
Capital Diversifié Part I	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	531.451,06 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 11 août 2023
Monaco Court-Terme USD Inst	21.02.2020	C.M.G.	C.M.B.	106.746,08 USD
Monaco Eco+ Inst	21.02.2020	C.M.G.	C.M.B.	132.779,24 EUR
Monaco Hor Nov 26 Inst	26.06.2020	C.M.G.	C.M.B.	95.171,63 EUR
Monaco Hor Nov 26	26.06.2020	C.M.G.	C.M.B.	939,16 EUR
Monaco Court-Terme Euro Inst	22.07.2020	C.M.G.	C.M.B.	104.639,91 EUR
Monaco Corporate Bond USD RH EUR	15.09.2022	C.M.G.	C.M.B.	5.080,59 EUR
Monaco Corporate Bond USD Capital Croissance - Part I	15.09.2022	C.M.G. Rothschild & Co Asset Management Monaco	C.M.B. Rothschild & Co Wealth Management Monaco	6.460,05 USD 531.041,43 EUR
Monaco Green Bond EUR Inst	18.11.22	C.M.G.	C.M.B.	100.762,54 EUR
Monaco Green Bond EUR Retail	18.11.22	C.M.G.	C.M.B.	1.004,70 EUR
Monaco Green Bond EUR Retail D	11.01.23	C.M.G.	C.M.B.	1.003,10 EUR
Monaco Green Bond EUR Inst D	11.01.23	C.M.G.	C.M.B.	100.421,03 EUR

Le Gérant du Journal : Marc VASSALLO



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

